COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Lieu : Local ACKC de Fontanes
Heure de début : 19h00
Heure de fin : 22h30

Participants :

- **Membres présents :** ALLEON Jérémie – DE ANGELIS Frédéric – DUCLAUT Didier – FOMBONNE Johann – GUILLERMET Joann – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – PACHOT Patrick – SASTRE Jérémie – MARGIRIER Cyrille – PERRIER Bruno – FAURIE Maxime – VALLIN Gérard – VALLON Pierre – BOISSET Baptiste.

- **Membres excusés :** DE CASTRO Fernand – GALDEMAS Christophe – LEFEVRE Christian – ROLETTI Emmanuel – ZOUAOUI Sofiane – PARIS Jonathan.

- **Membres absents :** BAILE Julien – CHAZOT Gabin.

ORDRE DU JOUR

- **1. Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30.05.2024 et du 05.12.2024 ;**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 Mai 2024 n'avait pas pu être validé lors du dernier Conseil d'Administration du 05 Décembre 2024 et a donc été approuvé ce jour.

→ ***Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 05 Décembre 2024 a été approuvé.

→ ***Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

- **2. Proposition de cooptation de Maxime FAURIE, Gérard VALLIN et Pierre VALLON ;**

Lors de ce conseil d'administration, plusieurs pêcheurs ont été proposés pour intégrer l'association en tant que membres cooptés :

- Maxime FAURIE qui est le co-président du Club Mouche ;
- Gérard VALLIN qui est secrétaire du Club Mouche ;
- Pierre VALLON qui est un pêcheur très régulier de nos parcours et régulièrement actif lors de nos appels à bénévoles.

Ces trois personnes ont donc été proposées pour devenir membres cooptés de l'AAPPMA.

→ ***Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

- **3. Bilan exercice financier 2024 et budget prévisionnel 2025;**

Patrick PACHOT a fait la présentation du bilan de l'exercice financier 2024 qui, à ce jour, accuse un déficit d'environ 6 900€ (prévisionnel 2024 validé en AG : 6060 euros). Cette somme devrait être actualisée prochainement avec l'arrivée de versements de la Fédération liés au poste de Baptiste BOISSET. Tout est détaillé en *pièce jointe N°1*.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2025, il sera prévu avec un bilan déficitaire de 5 500€ (*pièce jointe N°2*). Il est prévu une utilisation du temps de salarié de Baptiste pour 65 journées sur 2025.

- **4. Évolution réglementaire en 2025 ;**

Plusieurs évolutions réglementaires vont voir le jour pour 2025, même si l'arrêté préfectoral n'est, à ce jour, pas encore paru.

- La première concerne le passage en seconde catégorie piscicole de deux plans d'eau : le lac des Meinettes et le lac de la Jointine. La réglementation de la seconde catégorie sera donc appliquée pour les périodes d'ouverture (ouvert toute l'année avec des fermetures spécifiques par espèces), l'utilisation des appâts (notamment l'asticot), le nombre de cannes (qui passe à quatre au lieu d'une) et l'enlèvement de l'obligation d'utiliser des hameçons simples sans ardillons. Pour le lac des Meinettes, il passera à partir de cette année en carnadrome, c'est-à-dire la même réglementation que sur la rive droite du lac du Ternay (no-kill carnassier et pêche aux vifs interdite) ;
- Les deux réserves de pêche présentes de part et d'autre du lac du Ternay ont été enlevées (décision DDT de ne pas les reconduire) ;

- Les parcours à gestion raisonnée passent à 3 poissons par jour et par pêcheur, dont 0 truites Fario ;
- Une entente réciprocitaire entre le département de l'Ardèche et la Lozère a vu le jour avec l'arrivée d'une option à 20€/an.

Ces avancées étaient très attendues par les pêcheurs de notre association notamment en ce qui concerne le lac des Meinettes : nous nous en félicitons !

- **5. Missions Emploi les Pieds dans l'Eau ;**

Les missions de Baptiste pour notre AAPPMA ont été très diverses et variées :

Cartographie et saisie des baux de pêche dans système SIG

- Inventaire frayères post-crue ;
- Repérage et identification des dortoirs à cormorans ;
- Rangement des archives au local de Bernaudin ;
- Préparation des Ateliers Pêche et Nature et des Écoles de pêche pour 2025 ;
- Mailing pour propositions d'animations auprès du monde scolaire, centres aérés, etc.

Baptiste sera prochainement salarié de la SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) créée par la Fédération de Pêche de l'Ardèche. La SASU RIVEO est une structure parallèle à la Fédération qui permettra l'emploi des salariés les Pieds dans l'Eau. C'est une forme juridique d'entreprise française qui offre une grande souplesse. Elle présente plusieurs avantages, notamment en termes de gestion, de fiscalité et de protection du patrimoine.

- **6. Déversements 2025 ;**

Patrick a présenté le prévisionnel des déversements pour l'année 2025 que l'on peut retrouver en *pièce jointe N°3*. Il est prévu cette année d'étaler les déversements de truites surdensitaires comme ce qui a été effectué en 2024 et qui a été fortement apprécié de nos pêcheurs. Le déversement de truitelles Arc en Ciel non chauffées sur la Basse Cance aura lieu le 11 Avril 2025 (après-midi). Il sera effectué sur la partie amont au-dessus de la STEP jusqu'à la fin de la couverture de la Deûme. Il est prévu également un déversement de truites Arc en Ciel sur la Basse Cance parcours à gestion raisonnée déversement financé par la Fédération) le 26 Février 2025. A l'automne, il sera procédé à un déversement de truitelles farios sur la Deûme

- **7. Challenge Float tube de Serrières 2025;**

Suite (encore une fois !) à la réussite de la rencontre Float tube de Serrières en 2024, il a été proposé au conseil d'administration de reconduire la manche pour 2025 toujours en partenariat avec l'association Fishing Fever de Philippe CROUZET. Le conseil d'administration souhaite que le tarif des inscriptions passe de 30€ à 35€ pour pallier au déficit financier récurrent de cette manifestation.
Le conseil d'administration a validé la reconduction de la rencontre float tube de Serrières pour 2025. La date retenue est le 21 septembre avec en secours le 28 septembre.

→ ***Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

- **8. Point post-crue du 17 Octobre 2024 ;**

Frédéric est revenu sur la crue du 17 Octobre pour faire le point sur l'état des cours d'eau et faire un point sur les nombreux dégâts et travaux en cours.
Un après-midi de nettoyage est prévu par la ville d'Annonay le lundi 17 Février prochain sur le vallon de Deûme entre Vidalon le Bas et l'amont de la partie couverte. Le Club Mouche a fait savoir que plusieurs

de ses membres seraient présents ce jour. D'autres opérations du même genre devraient être organisées cette année.
De plus, compte tenu de l'impact de la crue sur nos cours d'eau et sur les populations piscicoles, l'association souhaite que ses pêcheurs aient conscience que le retour des populations à une densité conforme va demander du temps. Il faut laisser aux populations piscicoles le temps d'accomplir plusieurs cycles biologiques. En cela, la préservation des géniteurs est indispensable. Il est ainsi demandé aux pêcheurs qui fréquentent les cours d'eau impactés par la crue de ne pas prélever les truites Fario afin de pouvoir assurer à terme le retour des populations à un état « correct ».

- **9. Section mouche ;**

Le Club Mouche a fait parvenir au bureau une demande de subventions pour l'achat de matériel (matériel de montage, barque, vêtements spécifiques au Club…). Cette demande sera étudiée par le bureau à réception des devis correspondants et un retour sera fait prochainement au bureau du Club Mouche qui doit, en amont, fournir la liste des membres et son bilan financier 2024.

- **10. Section pêche au coup ;**

Pour cette année 2025, la section pêche au coup a l'intention de participer comme en 2024 à l'organisation du concours retraités. La section a l'intention de programmer plusieurs journées de découverte de la pêche au coup destinées aux enfants. Joann GUILLERMET a également proposé la participation des membres de la section pour aider à l'encadrement des jeunes des écoles de pêche.

- **11. Buldo 2025 ;**

Pour cette année 2025, l'association se lance à nouveau dans l'édition de notre bulletin d'information malgré un départ avec un peu de retard. L'objectif serait de l'avoir imprimé pour le début des permanences à Pilat Nature Passion pour la vente des cartes de pêche…
Pour faciliter la mise en page par Mickaël MEYRAND, l'utilisation de Canva, un outil gratuit pour les associations sera appréciable.
Plusieurs articles ont été proposés :

- Édito : Frédéric DE ANGELIS ;
- Club Mouche : Gérard VALLIN ;
- Club Pêche au Coup : Joann GUILLERMET ;
- Inventaire frayères à truites, panneautage : Patrick PACHOT ;
- Ateliers Pêche et Nature et écoles de pêche : Baptiste BOISSET ;
- Point Post-crue : Frédéric DE ANGELIS ;
- Évolutions réglementaires : Jérémie SASTRE

Pour cette année, le Buldo se voudra plus « light » avec de petits textes et beaucoup de photos. Il est donc demandé à tout le conseil d'administration, mais également aux adhérents de nous faire parvenir des photos en bonne qualité.

- **12. Nettoyage Lac des Sauzets : création d'une commission ;**

Il apparait important, afin de pouvoir faciliter l'accès au lac de créer une commission pour la réalisation d'une opération d'entretien. Ces travaux seraient à effectuer idéalement avant fin février. Un appel aux volontaires est fait pour piloter et animer cette commission. Aucun candidat au sein du CA !

- **13. Rencontre pêche Vanosc / Gaule Annonéenne ;**

Cette rencontre amicale n'a pas pu voir le jour en 2024. Il faudra contacter Benoit CÔTE et Yoann TEPPATI pour arrêter une date en mai ou plus tard

- **14. Projet de compétition bateau sur le Rhône ;**

Lors d'échanges avec des pêcheurs de carnassiers et compétiteurs en bateau, l'idée de pouvoir mettre en place une compétition de pêche des carnassiers en bateau sur le Rhône au droit des départements de Ardèche, de la Drôme et de l'Isère, a été évoquée plusieurs fois. Afin de porter ce projet, la possibilité de création d'une structure associative spécifique portée par des bénévoles a également été abordée.

Cependant, pour organiser ce type compétition dans de bonnes conditions, la mise en place d'infrastructures spécifiques de type pontons d'amarrage flottants, ou autres, est indispensable. Les deux mises à l'eau fonctionnelles d'Andance et de St-Vallier Sud ne permettent pas, en l'état, l'amarrage de la trentaine de bateaux envisagée.

A ce jour, malgré plusieurs recherches auprès de diverses structures, la mise en place d'un dispositif temporaire pour l'amarrage des embarcations à un coût supportable reste le point bloquant. Sans possibilité de mise en œuvre d'un tel dispositif, le projet semble aujourd'hui fortement compromis.

- **15. Assemblée Générale ordinaire du 21 Février 2025 ;**

La salle des Cordeliers a été réservée pour la réalisation de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 février 2025. Les convocations et invitations ont été envoyées par push mail et également par Facebook et sur notre site internet.

- **16. Proposition de vœux pour l'Assemblée Générale de la Fédération ;**

La Gaule Annonéenne a pour habitude de formuler des vœux pour l'assemblée générale de la Fédération qui se veulent novateurs et qui seront des avancées pour la pratique de notre loisir de manière raisonnée et responsable. C'est pourquoi le conseil d'administration a arrêté les vœux suivants :

- Passage de la rivière d'Ay en seconde catégorie piscicole jusqu'à Satillieu (en accord avec l'AAPPMA de Satillieu)
  → ***Vœu approuvé à la majorité des voix, 1 abstention***
- Étudier la possibilité d'un rapprochement de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et de la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) afin que la pêche puisse être reconnue comme une activité sportive à part entière ;
  → ***Vœu approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***
- Mise en place des Juniors Fishing Tour (JFT) sur le département de l'Ardèche.
  → ***Vœu approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.***

- **17. Informations Fédération ;**

A ce jour, l'arrêté pêche 2025, n'est toujours pas paru. Il est à la signature. Il devrait paraître très prochainement.
Le samedi 11 février dernier, la création d'une SASU portée par la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche a été validée.
Suite à la crue du 17 octobre dernier, la Fédération a prévu de programmer un certain nombre de pêches électriques sur les cours d'eau du bassin annonéen afin de définir l'impact de cette crue sur la structuration des populations piscicoles.

- **18. Points divers ;**

- Enduro du Sun Carpe du 06 au 09 Juin 2025 : Frédéric a donné son accord pour que la manifestation se déroule sur le lot D11 du Rhône géré par notre AAPPMA ;
- Travaux cabane de Serrières : Suite au rapport établi, il s'avère que de l'amiante a été utilisé pour jointer le carrelage du bar et que la toiture en fibrociment se dégrade. Plutôt que de détruite le local et faire évacuer les « déchets amiantés » (travaux très coûteux) une chape de recouvrement sera effectuée (encapsulage) pour le bar et la toiture devra être remplacée. Il faudra programmer une grosse opération pour ces travaux ;
- Nous avons été informés par la Compagnie Nationale du Rhône et la mairie de Serrières que le panneau Kayak allait être déplacé à coté de notre local de Serrières ;
- Création de vêtements siglé Gaule Annonéenne : une commande de vêtements (à définir) sera lancée au cours de l'année ;
- Instagram : Frédéric DE ANGELIS et Jérémie SASTRE tentent de récupérer les codes d'accès auprès de Luc BRIAS. Il sera très important de pouvoir récupérer le compte afin de pouvoir faire une communication efficace auprès des plus jeunes.

- **19. Dates du prochain conseil d'administration ;**

La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 06 Mars 2025 à 19h00 au local ACKC de Fontanes.

- **20. Bilan à mi-mandat : projection pour l'avenir :**

Frédéric et Patrick ont dressé un bilan à mi-mandat en encourageant tous les membres du conseil d'administration à prendre place dans le bureau de l'association. En effet, Frédéric, Patrick et Didier ont affiché leur souhait de ne pas effecteur un autre mandat au sein du bureau de l'association. Les prochaines élections sont à ce jour prévues pour fin 2026. Il est donc très important de réfléchir dès maintenant à un « tuilage » pour les postes du bureau afin de renouveler ces postes.

- **21. Tour de table.**

DE ANGELIS Frédéric
Président

SASTRE Jérémie
Secrétaire

LA GAULE
ANNONEENNE
07100 ANNONAY

DATE D'APPROBATION : _____

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE (Suivi budget avec point cartes de pêche au 31122024)

DEPENSES

Catégorie	Réalisé	Prévisionnel 2024	Commentaire prévisionnel	Commentaire suivi 2024
Travaux d'entretien et réparations	49,62	500		
Ristourne cartes de pêche	647,2	450		Réalisé, Anoter une erreur importante cette année à la maison de la presse (-175,7)
Paiement cotis. et taxes				
Lots et médailles	112,06	200		
Lots et baux de pêche	460,3	450,00		
Frais postaux et télécoms	0	100		
Frais occasionnés par alevinages	339,16	300		
Frais de garderie	1550,65	1200		Indemnité 3 gardes + 3 permis offerts
Frais de déversement de poissons	10258,95	10000		
Frais de déplacement	87,4	0		
Frais de carte	0	0		
Frais bancaires	119	150		
Fournitures et matériel d'entretien	1375,04	500		participation achat 110 nouveaux panneaux NK co-financés avec FD07
Dotations école de pêche	3141,01	5000	Renouvellement d'une partie des Float-tube	Achat 8 float-tube
Autres achats	8998,56	500		Achat véhicule pour notre salarié EPDLE et deux cuves équipées pour transport poissons
Assurances	954,22	210		assurance véhicule EPDLE Baptiste
Abonnement communications	559,92	600		
Animations	6727,89	8500		Sponsoring équipe de France Mouche juniors, challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Fournitures bureau	471,88	350		
A.G. et autres manifestation	3849,26	2500	organisation congrès 120 ans association	Organisation congrès 120 ans association 1015,50 euros de frais congrès remboursés par subvention fédérale
Autres charges externes	675,2			Diagnostic amiante serrières
Amortissement	500	700		
Provisions achat matériel				
Salaire EPDLE	11230,65			Sur prévisionnel frais net pour salarié 8000 Euros
Indemnités kms EPDLE	2483,87			
Autres frais salarié	4179,45	16000	base utilisation 80 jours	
Charges à recevoir	926,12			Intervention nettoyage rivière Ecole Mondy 900 + prélévement courses SuperU
TOTAL	**59697,41**	48210,00		
Réalisé 2024	**-6893,88**	**Prévisionnel 2024 -6 060,00 €**		**Réalisé salarié 2025 50j soit 5000 euros**

RECETTES

Catégorie	Réalisé	Prévisionnel 2024	Commentaire prévisionnel	Commentaire suivi 2024
Vente cartes de pêche	19425,50	16200	Baisse globale 6% compensé par hausse tarifaire	Réalisé au 31/12/2024 : Ecart positif car hausse des ventes et augmentation tarifaire expliquent ce surplus de recettes
Revenus divers	145,00	350		vente polos, couteau, Float-tube location matériel
Subvention Fédération 07 - FNPF	3759,50	14000	Subvention Salarié - Garderie	participation achat float-tube - 2APN - locations salle congrès - garderie
Subvention Fédération salarié	17225,00			
Gain financier	1387,23	1100	Intérêt Livret bleu association	
Autres subvention		3500	Projets salarié	
Animations revenu	5770,50	7000	Challenge Float-tube, APN, Troc pêche	
Produits à recevoir	5090,80			Subvention Fédération pour notre salarié
TOTAL	52803,53	42150,00		

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE (prévisonnel 2025)

DEPENSES

Catégorie	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Commentaire prévisionnel	Commentaire 2024
Travaux d'entretien et réparations	49,62	2300	réparation local Serrières	
Ristourne cartes de pêche	647,2	430		Réalisé, Anoter une erreur importante cette année à la maison de la presse (-175,7)
Paiement cotis. et taxes				
Lots et médailles	112,06	150		
Lots et baux de pêche	460,3	500,00		
Frais postaux et télécoms	0	50		
Frais occasionnés par alevinages	339,16	300		
Frais de garderie	1550,65	1700		Indemnité 3 gardes + 3 permis offerts
Frais de déversement de poissons	10258,95	10500		
Frais de déplacement	87,4	90		
Frais de carte	0	0		
Frais bancaires	119	140		
Fournitures et matériel d'entretien	1375,04	500	En 2024 participation achat 110 nouveaux panneaux NK co-financés avec FD07	participation achat 110 nouveaux panneaux NK co-financés avec FD07
Dotations école de pêche	3141,01	4000	En 2024 Achat 8 float-tube 2025 complément waders moteur électrique et sondeur	Achat 8 float-tube
Autres achats	8998,56	500	En 2024 achat véhicule	Achat véhicule pour notre salarié EPDLE et deux cuves équipées pour transport poissons
Assurances	954,22	250	Plus de véhicule association	assurance véhicule EPDLE Baptiste
Abonnement communications	559,92	600		
Animations	6727,89	8000	4 APN ouverture d'une école de pêche animations scolaires	Sponsoring équipe de France Mouche juniors, challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Fournitures bureau	471,88	500		
A.G. et autres manifestation	3849,26	1000	En 2024 organisation congrès 120 ans association	Organisation congrès 120 ans association 1015,50 euros de frais congrès remboursés par subvention fédérale
Autres charges externes	675,2	400	En 2024, Diagnostic amiante serrières	En 2024, Diagnostic amiante serrières
Amortissement	500	450		
Provisions achat matériel				
Salaire EPDLE	11230,65			Sur prévisionnel 2004 frais net prévus pour salarié 8000 Euros
Indemnités kms EPDLE	2483,87			
Autres frais salarié	4179,45	13000	base utilisation 65 jours en 2025 avec gestion par SASU	
Charges à recevoir exercice 2024	926,12			Intervention nettoyage rivière Ecole Mondy 900 + prélévement courses SuperU
TOTAL	**59697,41**	45360,00		
Réalisé 2024	**-6893,88**	**Prévisionnel 2025** **-5 460,00 €**		

RECETTES

Catégorie	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Commentaire prévisionnel	Commentaire 2024
Vente cartes de pêche	19425,50	17900	Baisse estimée globale 9%	Ecart très positif car hausse des ventes et augmentation tarifaire qui expliquent ce surplus de recettes
Revenus divers	145,00	200		vente polos, couteau, Float-tube location matériel
Subvention Fédération 07	3759,50	4500	APN - Garderie - Renouvellement matériel	participation achat float-tube - 2APN - Rbt location salle congrès - garderie
Subvention Fédération salarié	17225,00	6500	Nouveau mode de gestion salarié via la SASU	
Gain financier	1387,23	1300		Intérêt Livret bleu association
Autres subvention		2000	Montage dossiers par salarié EPDLE	
Animations revenu	5770,50	7500	Challenge Float-tube, augmentation des APN, Troc pêche, animations scolaires	
Produits à recevoir exercice 2024	5090,80			Subvention Fédération pour notre salarié
TOTAL	52803,53	39900,00		

DATES PREVISIONNNELLES DES DEVERSEMENTS 2025

<u>Poissons blancs</u> :

Lac du Ternay, Lac des Sauzées : fin janvier ou début février : date proposée par le pisciculteur :
Ce sera le 20 février à 13H00.

<u>Truites AEC adultes</u> :

Rivières-ruisseaux suivant PDPG
1er déversement avant l'ouverture le dimanche 2 mars
2ième déversement le samedi 19 avril
3ième déversement le samedi 30 mai

<u>Truites AEC adultes</u> (fournies par la Fédération):

100 kg sur parcours raisonné Basse Cance le mercredi 26 février. Récupération par GA sur Beauchastel à 16H30.

<u>Truitelles AEC</u> :

Basse Cance
Uniquement au-dessus de la station d'épuration jusqu'à la fin de la couverture de la Deûme.
Abandon du secteur aval suite résultats d'analyses diverses (thermie, taux d'oxygène) et constat de la dernière pêche électrique.
Vendredi 11 avril après-midi

Truitelles farios d'automne(12cm et 15gr) :

Deûme
Octobre 2025 : date à prévoir avec le pisciculteur